

La mairie d'Aurin vous informe

Dans le cadre de la mise en place du REU (Répertoire Électoral Unique),
Vous avez la possibilité de [vous inscrire directement en ligne](#) ou en mairie
Les pièces à fournir sont les suivantes :

[- Le Cerfa complété](#)

- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'eau, d'électricité, avis d'imposition...)
- Une pièce d'identité

Il est possible de s'inscrire toute l'année.

ATTENTION !

Pour pouvoir voter pour les élections européennes du 26 mai 2019, il faut demander à être inscrit sur les listes électorales avant le 31 mars 2019, à l'exception de [quelques situations particulières](#) qui bénéficient du report de ce délai.

La Mairie vous accueille :

- Les LUNDIS de 9H00 à 12H30 et de 13H00 à 17H30
- Les JEUDIS de 8H00 à 12H30 et de 13H00 à 16H30

Secrétaire de Mairie : Séverine AMIEL

Tel: 05 61 83 78 30